Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_279-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_279_020_7.1 : Autorisation de paiement – frais d'administration Programme ACTEE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président en charge des Finances et des Affaires Foncières, rappelle que l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) CHENE lancé par la Fédération Nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme national de Certificat d'Economie d'Energie (CEE), appelé « ACTEE + ».

Le dispositif CEE est un mécanisme règlementaire et économie qui constitue l'un des principaux instruments de la maîtrise de la demande énergétique en France. Le programme « ACTEE » permet ainsi de financer des actions dont l'impact sur les économies d'énergies est réel.

Les frais de gestion, pour le suivi et la mise en œuvre administrative du programme, sont facturés par l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères sur la base d'un pourcentage du coût de l'opération au bénéficiaire.

Le barème est le suivant :
- 3% du montant TTC de l'opération pour ACTEE 2 rallonge
- 5% du montant TTC de l'opération pour ACTEE +

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_279-DE

Pour Couesnon Marches de Bretagne 3 factures sont demeurées non soldées dans l'attente de signature d'un avenant N°3 à la convention liant l'ALE et Couesnon Marches de Bretagne :

- ✓ Facture F-24120297 d'un montant de 295.41 € relative aux frais d'administration pour le projet maison de santé Montours (extension)
- ✓ Facture F-24120309 d'un montant de 803.46 € TTC relative aux frais d'administration pour le projet réhabilitation de la médiathèque de Bazouges la Pérouse
- ✓ Facture F-25070348 d'un montant de 116.50 €TTC relative aux frais d'administration pour le projet maison de santé de Montours (rénovation)

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président en charge des Finances et des Affaires Foncières, propose :

- **D'autoriser le paiement des factures mentionnées ci-dessus.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président en charge des Finances et des Affaires Foncières,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, telle que présentée.

Monsieur Christian HUBERT ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT